

ECLAIRAGE ET ECONOMIES D'ENERGIE

Position des industriels sur le projet d'arrêté d'extinction de l'éclairage des bâtiments la nuit

Place au débat

Le secteur de l'éclairage est un acteur important de la réduction des consommations d'énergie et souhaite contribuer au débat national sur la transition énergétique. Or, la ministre de l'écologie a annoncé la publication imminente d'un arrêté le jour même du lancement du débat national !

La vérité sur les chiffres

Le Syndicat soutient la lutte contre tout gaspillage énergétique. Mais le **projet d'arrêté n'apporte en réalité qu'1/4 des économies d'énergie** annoncées par le ministère : 0,5 TWh/an seulement et non 2 TWh/an.

L'enjeu, ce n'est pas d'éteindre mais d'éclairer « juste » pendant les heures d'activité

L'amendement¹ au projet que le Syndicat de l'éclairage a proposé au ministère permettrait d'exploiter le potentiel considérable d'économies d'énergie réalisables pendant les heures d'activités dans les bâtiments non résidentiels, qu'il fasse jour ou nuit. Ils sont estimés à **16 TWh/an !** Il s'agit là d'éclairer « juste » : **éclairer où il faut, quand il faut, et de façon adaptée aux besoins de l'activité exercée.** Comment profiter des apports gratuits de lumière du jour dans les bâtiments existants en n'apportant que la quantité de lumière artificielle nécessaire ? Comment faire en sorte que l'éclairage soit systématiquement éteint quand une salle de réunion se vide ?

Rénover l'éclairage : tout le monde y gagne

La plupart de nos voisins européens ont installé des automatismes simples et efficaces pour répondre à cet objectif (détecteurs de mouvement, capteurs de lumière du jour). A l'échelle des **800 millions de m² de bâtiments** non résidentiels français privés et publics (bureaux, commerces, hôpitaux, écoles...), pourquoi ignorer ce gisement ? Car au rythme actuel des rénovations de ces bâtiments (3 %/an), il faudra 33 ans pour atteindre ces 16 TWh/an d'économies !

Le syndicat propose des mesures d'ordre réglementaire et/ou financier (telles que des avances de la BPI remboursables avec les économies d'énergie réalisées). Par exemple, une mesure portant le taux de rénovation à 9 % par an couplée à la rénovation performante de l'éclairage des bâtiments de plus de 1 000 m² permettrait de réaliser **6 fois plus d'économies cumulées** d'ici 2020, soit **26 TWh et 3,12 milliards d'euros²** (contre 4 TWh avec le projet d'arrêté actuel).

Ces mesures seront également positives pour l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la consommation d'électricité produite à partir d'énergies fossiles en heures de pointe), la santé (ergonomie visuelle), la maîtrise du budget des établissements publics et privés.

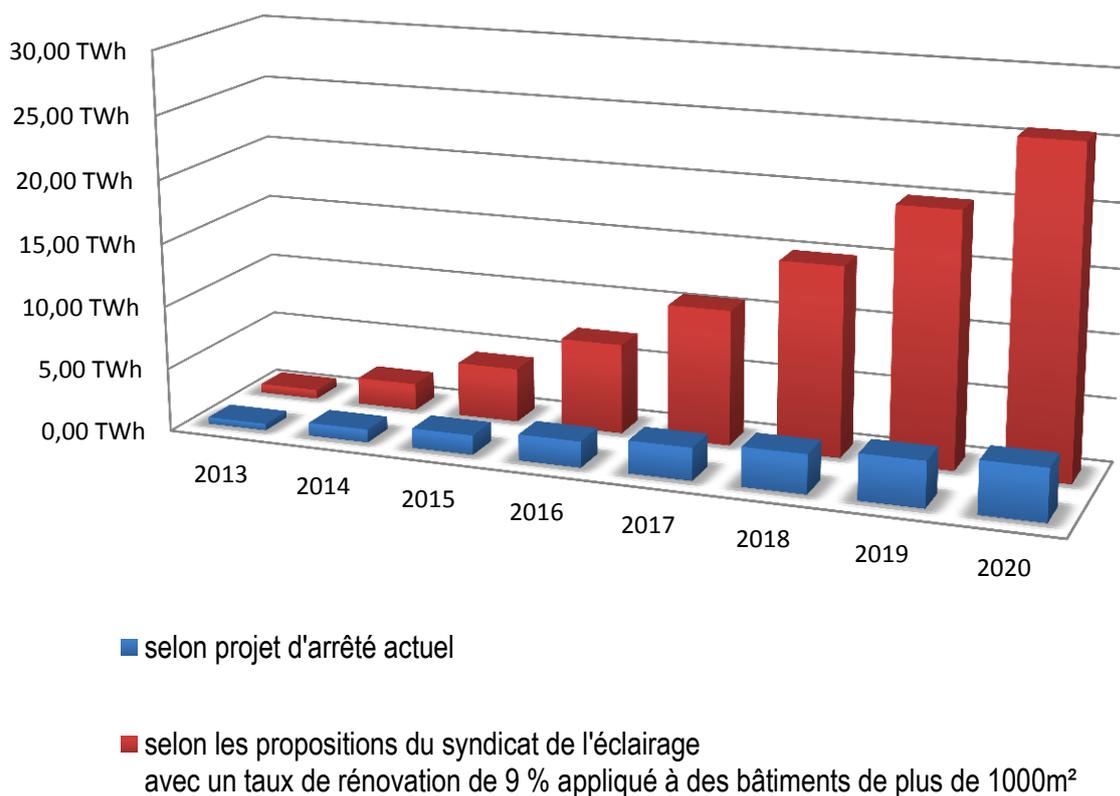
Le Syndicat de l'éclairage, affilié à la FIEEC, regroupe 51 fabricants de matériels d'éclairage (lampes, luminaires, systèmes de gestion), 51 unités de production. **54 % du chiffre d'affaire de ses adhérents est réalisé à partir de produits fabriqués en France.** Pour conserver cet atout industriel et profiter de la mutation technologique de l'éclairage pour le dynamiser, il faut soutenir ces industries dans leur développement de produits innovants (LED, « smart lighting », OLED...). Le chantier de l'efficacité énergétique est un levier pour développer un marché français dynamique, en incitant aux investissements d'avenir en termes de recherche, d'innovation et de production industrielle.

¹ <http://www.syndicat-eclairage.com/upload/declarations/97.pdf>

² Au prix actuel de l'électricité

ANNEXE ILLUSTRATIVE

Economies d'énergie cumulées de 2013 à 2020



Notion de coût global : impact d'une rénovation performante de l'éclairage

